

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00131

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 82 Nombre de pouvoirs : 30 Nombre de voix : 112

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Jean-Alain BARRIER. Μ. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. BONNEFOY, M. Mme Michèle BISACCIA, Cyrille Bernard BONNET, Henri Régis M. Lionel BOUCHER, M. BOUTHEON, M. CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, CHAVANNE. Mme Frédérique CHAVE. M. Marc Mme Laura CINIERI, COGNASSE. M. COURBON. M. Charles Mme Viviane Pierrick DALLARA. M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Isabelle DUMESTRE, David FARA, M. FAUCHET. Mme M. Martial M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE. M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona **GONZALEZ** GRAIL. Mme Marie-Christine GOURBEYRE. GRAMPFORT, Mme GROUSSON, Marc Μ. Daniel Catherine M. JANDOT. M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange Christiane MORERE, Mme MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL. Tom Μ.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240328-D202400131I0

Date de mise en ligne : 02 avril 2024

M. PERACHE, PEREZ, Gilles Mme Marie-Jo Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT, Gilbert M. M. SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI. **TARDIEU** représenté M. Marc par BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, Gilles Mme Françoise M. THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,

Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,

M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à Mme Solange MORERE,

M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,

M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,

Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,

Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que les procédures de modification ayant pour seul objet la rectification d'une erreur matérielle ne font pas l'objet d'une saisine de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Christo-en-Jarez, approuvé le 03 octobre 2019 et modifié le 19 mai 2022, doit être modifié pour :

- rectifier une erreur matérielle de l'article 11 du règlement des zones UC, Uh, UL, A et N consécutive à la retranscription erronée de la modification simplifiée n° 1 du PLU ;

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Christo-en-Jarez selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 30 jours, du lundi 15 avril 2024 (10h00) au mardi 14 mai 2024 (16h00) inclus.
- Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Saint-Christo-en-Jarez, dans les locaux du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations,
 - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/viedemocratique/concertations-et-enquetes-publiques
- Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de Saint-Christo-en-Jarez et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Saint-Christo-en-Jarez.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Christo-en-Jarez,</u>
- autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,
- <u>les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n°416, article 202, du budget investissement 2024 Prospective, destination Planification.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Secrétaire de séance,

Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE